DELIBERATION N° 14

Marché de maitrise d'œuvre pour la conception de deux équipements publics dans le quartier du Val Druel et démolition de deux équipements publics existants – Avenant n° 2 au marché 12-058

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :35
Nombre de votants :39

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a signé un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de 2 équipements publics dans le quartier du Val Druel de Dieppe, le 28 mars 2012 avec le groupement conjoint solidaire Lipa et Serge Goldstein - Berim - Abscisse Ingenierie représenté par le mandataire Lipa et Serge Goldstein - situé 4 rue Jules Ferry - 93120 La Courneuve.

Par délibération en date du 13 décembre 2012, il avait été fixé le coût prévisionnel définitif des travaux s'élevant à un montant de 3 672 359,00 € HT représentant un forfait définitif de rémunération s'élevant à la somme de 465 655,12 € HT correspondant à un taux de rémunération de 12.68 %.

Afin de prendre en compte les demandes supplémentaires du Maître d'ouvrage, il convient de modifier par avenant le coût prévisionnel définitif des travaux qui s'élève désormais à 3 734 359 € HT (coûts de démolition inclus), portant ainsi la rémunération du Maître d'œuvre à 473 516,72 € HT.

L'avenant fixe également, conformément à l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le coût de réalisation des travaux à 3 612 706,01 € HT, hors travaux de démolition.

Par ailleurs, compte-tenu de la nécessité de relancer plusieurs fois la consultation pour 3 lots de travaux, il convient de porter le délai d'exécution de la phase ACT, initialement de 4 semaines à 31 semaines.

Vu :
- le Code des Marchés publics,
- la loi MOP n° 85-704 en date du 12 juillet 1985,
- le marché n° 12.058 en date du 28/03/2012 relatif à la conception de deux équipements publics dans le quartier du Val Druel de Dieppe, signé conformément à la délibération n° 17 du 16/02/2012,
- l'avenant n° 1 en date du 28/12/2012, signé conformément à la délibération n°17 du 13/12/2012,

Considérant l'avis de la commission municipale n° 6, réunie le 14 janvier 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché 12.058.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

➢ **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant**

➢ **7 voix «contre » : Groupe Dieppe Ensemble, M. Patrick HOORNAERT – Conseiller centriste, Mme Danièle THETIOT – Conseillère indépendante.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire